

# **Évaluation périodique des programmes de baccalauréat en traduction, de maîtrise en traduction et terminologie et de doctorat en linguistique - traductologie**

Faculté des lettres et des sciences humaines

*Conseil universitaire du 2 novembre 2021*

## SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat en traduction (B.A.), de maîtrises (M.A.) en traduction et terminologie et de doctorat (Ph. D.) en linguistique - traductologie sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH). L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de langues, linguistique et traduction.

Le baccalauréat en traduction et la maîtrise professionnelle en traduction et terminologie forment des professionnelles et professionnels de la traduction (de l'anglais vers le français) et de la révision bilingue, ainsi que des terminologues. La maîtrise recherche et le doctorat quant à eux visent la production de savoirs sur les aspects théoriques et pratiques de la traduction et de la terminologie. Le baccalauréat compte 90 crédits, alors que les maîtrises en comptent 45 et le doctorat, 90. À la session d'automne 2019, 173 étudiantes et étudiants étaient inscrits au baccalauréat en traduction, 55 à la maîtrise professionnelle en traduction et terminologie, 3 à la maîtrise recherche en traduction et terminologie et 9 au doctorat en linguistique – traductologie.

Le baccalauréat et les maîtrises font ici l'objet d'une troisième évaluation périodique, après avoir été évalués en 1997 (CU-1997-74) et en 2009 (CU-2009-9). Pour sa part, le programme de doctorat en linguistique – traductologie fait l'objet d'une première évaluation, étant donné qu'il s'agissait d'une concentration du doctorat en linguistique jusqu'en 2009-2010.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) a réalisé, en mars 2019, des consultations auprès des personnes concernées par les programmes. Les directions des programmes ont déposé les dossiers d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en octobre 2019. Ces dossiers ont été transmis à deux expertes provenant de l'Université York et de l'Université de Sherbrooke. Ces expertes ont effectué une visite à l'Université Laval les 7 et 8 novembre 2019 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leurs rapports d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat en traduction, les maîtrises en traduction et terminologie et le doctorat en linguistique - traductologie sont pertinents. Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes. Il a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines devra proposer, par un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

### PRINCIPALES FORCES

- La compétence des enseignantes et des enseignants;

---

1. Référence :

[https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Politiques/Politique\\_d\\_evaluation\\_periodique\\_des\\_programmes\\_de\\_formation\\_de\\_l\\_Universite\\_Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf).

- Le dévouement, la disponibilité des enseignantes et des enseignants, ainsi que leur détermination à maintenir les programmes;
- Le cabinet de traduction Langulaire;
- L'accès à l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ);
- Le caractère distinctif des programmes en terminologie.

## **RECOMMANDATIONS**

- R1 Que l'on évalue la possibilité de créer un doctorat en traductologie.
- R2 Que l'on s'assure que les programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle couvrent les secteurs importants dans le domaine, notamment le secteur du numérique.
- R3 Que l'on s'assure que le niveau des cours obligatoires en anglais permet d'atteindre les objectifs du programme de baccalauréat.
- R4 Que l'on s'assure d'une offre régulière des cours à option et que l'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de la fréquence de l'offre de cours à option en traduction spécialisée, dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle.
- R5 Que l'on privilégie le mode d'enseignement en présentiel pour les étudiantes et les étudiants de première année du baccalauréat.
- R6 Que l'on s'assure que l'ensemble des étudiantes et des étudiants du baccalauréat soient initiés aux dimensions éthiques et déontologiques ainsi qu'aux enjeux liés au développement durable.
- R7 Que l'on s'assure que les personnes diplômées du baccalauréat puissent s'exprimer à l'oral en français de manière adéquate, en tenant compte des exigences du domaine.
- R8 Que l'on assure un réel suivi de l'évaluation de l'enseignement au baccalauréat afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et de contribuer à assurer la cohérence du programme.
- R9 Que l'on s'assure que les activités de la maîtrise permettent de développer les compétences et les habiletés en méthodologie et en communication scientifique.
- R10 Que l'on s'assure que toutes les activités de formation de la maîtrise et du doctorat sont évaluées périodiquement.
- R11 Que les étudiantes et les étudiants des programmes soient bien orientés et informés pour choisir leurs cours et qu'on leur fasse découvrir les programmes des cycles supérieurs.
- R12 Que l'on intègre des activités axées sur l'apprentissage expérientiel au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, et que l'on renseigne les étudiantes et les étudiants sur le marché de l'emploi, ainsi que sur l'accès à l'ordre professionnel.
- R13 Que l'on offre plus de places de stage et que l'on fasse la promotion du profil entrepreneurial auprès des étudiantes et des étudiants du baccalauréat.
- R14 Que le corps professoral et les chargées et les chargés de cours du baccalauréat se concertent afin d'améliorer la cohérence de la formation.
- R15 Que l'on affecte aux programmes des ressources professorales suffisantes pour sa pérennité et son développement.
- R16 Que l'on s'assure que l'équipement informatique et les logiciels nécessaires soient à jour et en nombre suffisant pour les besoins des programmes, et qu'ils soient régulièrement utilisés dans les activités de formation des programmes.

## **SUGGESTIONS**

- S1 Que l'on revoie la section « ordre professionnel » des descriptions officielles du baccalauréat et de la maîtrise professionnelle.
- S2 Que l'on s'assure que les niveaux exigés à l'admission en français et en anglais permettent de suivre adéquatement les activités du baccalauréat.
- S3 Que l'on adapte les méthodes pédagogiques à la taille des groupes au baccalauréat, avec l'appui des conseillères et conseillers pédagogiques.

# **Évaluation périodique des programmes de**

**baccalauréat en traduction,  
de maîtrise en traduction et terminologie et  
de doctorat en linguistique - traductologie**

## **PLAN D'ACTION DU DOYEN**

de la Faculté des lettres et des sciences humaines

soumis au  
vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

Octobre 2021

## **1. Introduction**

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Le processus d'évaluation du programme de baccalauréat en traduction a débuté en mars 2019, par la consultation des personnes concernées par les programmes. La visite des experts externes a eu lieu les 7 et 8 novembre 2019. Les comités de programmes ont alors pu prendre connaissance des recommandations et suggestions des évaluateurs. Le rapport du CIEP a par la suite été déposé en janvier 2021. Étant donné la durée du processus, certaines actions présentées dans ce plan d'action ont déjà commencé à être mises en œuvre.

## **2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir**

Créé à la fin des années 1960 afin de répondre à des besoins culturels et sociaux émergents en vue de la mise en œuvre des nouvelles politiques linguistiques d'alors ayant trait à la francisation et au bilinguisme, le programme de traduction de l'Université Laval, à l'instar des autres programmes du Québec et du Canada, a d'abord été un programme à vocation professionnalisante. Au fil des décennies, une orientation théorisante s'est définie, tandis que la discipline traductologique se développait un peu partout dans le monde et devenait un domaine de recherche universitaire à part entière.

Les deux volets, pratique et théorique, sont actuellement bien présents dans nos programmes. La dimension professionnelle est couverte par le baccalauréat en traduction et par la maîtrise en traduction et terminologie avec essai, aussi appelée « maîtrise professionnelle ». La dimension recherche est représentée par la maîtrise en traduction et terminologie avec mémoire et par le doctorat en linguistique-traductologie. Ces programmes sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH); l'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de langues, linguistique et traduction.

Les deux programmes à vocation professionnelle sont reconnus par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ), soit un ordre professionnel à titre réservé, dont l'une des principales fonctions est la protection du public. Tant le baccalauréat que la maîtrise professionnelle de l'Université Laval donnent ouverture aux permis de traducteurs ou de terminologues agréés délivrés par l'OTTIAQ. Compte tenu de la place du Canada sur le marché mondial de la traduction, de l'importance des besoins en traduction découlant du bilinguisme fédéral, de la demande en terminologie de l'Office québécois de la langue française, sans oublier la nécessaire traduction vers l'anglais à Québec, les traductrices et traducteurs en général et les diplômées et diplômés de nos formations professionnelles jouent un rôle significatif dans l'économie canadienne et offrent des services recherchés sur le marché de l'emploi. On s'entend pour dire que les traductrices et traducteurs ainsi que les terminologues formés dans nos programmes professionnalisants, à l'Université Laval et ailleurs au Québec, sont d'importants agents de francisation, également compétents pour assumer des fonctions de linguistes-conseils dans les entreprises, les institutions publiques et auprès de leurs clients. Leur participation comme professionnels à la protection du public est plus que jamais aujourd'hui appelée à se renforcer du fait que nous entrons dans une ère critique où se répand l'usage d'outils informatiques concernant les langues et notamment la traduction automatique; plus que jamais l'expertise des traductrices et traducteurs est attendue pour faire comprendre les avantages et les limites du recours aux

outils traitant automatiquement de la langue et traiter des questions déontologiques s’y rapportant. La connaissance des outils informatiques propres à la traduction et à la terminologie et le regard critique sur ces nouveaux moyens deviennent ainsi des incontournables de la formation des futurs professionnels. Il s’agit d’une importante dimension que nous entendons renforcer.

La traductologie est devenue une discipline universitaire bien établie, ayant ses revues, ses associations, ses centres de recherche et de formation doctorales ainsi que ses cadres théoriques, ses méthodologies et ses diverses écoles de pensée. Depuis les années 1980 et 1990, ce vaste domaine de réflexion s’appliquant au littéraire, mais aussi aux textes spécialisés les plus variés (dans les domaines économique, scientifique, médical, juridique, etc.), s’est nettement dégagé du prescriptif et de la comparaison des langues et, partant de la linguistique, pour englober le champ du culturel et du social, par exemple en intégrant la sociologie ou l’histoire.

Dans son *Rapport synthèse d’évaluation* (8 janvier 2021), fondé sur diverses consultations auprès des personnes concernées, l’autoévaluation produite par les directions des programmes, les avis des experts universitaires et la Politique d’évaluation des programmes de formation, le Comité institutionnel d’évaluation des programmes (CIEP) a reconnu la pertinence des programmes examinés et relevé les principales forces suivantes : la compétence des enseignantes et des enseignants; leur dévouement, leur disponibilité, ainsi que leur détermination à maintenir les programmes; le cabinet de traduction Langulaire; l’accès à l’Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) et le caractère distinctif des programmes en terminologie. En collaboration avec le doyen, les directions des programmes ont pris connaissance avec beaucoup d’intérêt des recommandations et des suggestions émanant du CIEP. Ces personnes ont collaboré avec enthousiasme à la définition des actions permettant d’y donner suite, convaincues que l’appui institutionnel ainsi donné à de nouvelles orientations prometteuses prépare à une formation de qualité en traduction et en terminologie, pour les prochaines années, aux trois cycles, formation qui sera tout à l’honneur de notre université.

### **3. Actions proposées pour répondre aux recommandations**

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

#### **R1 - Que l’on évalue la possibilité de créer un doctorat en traductologie.**

##### **A-1.1 : Analyser l’opportunité de créer un doctorat en traductologie sur la base du doctorat en linguistique – traductologie et, le cas échéant, entreprendre les démarches pour ce faire.**

D’un point de vue théorique, la discipline traductologique a connu d’importants développements à l’échelle internationale au cours des dernières décennies. Ce domaine de réflexion, aujourd’hui d’inspiration multidisciplinaire, s’est dégagé de ses premières approches prescriptives ou comparatistes, qui étaient principalement axées sur des questions langagières, pour englober le champ du culturel et du social, et a adopté des cadres théoriques et des méthodologies de recherche désormais bien établis.

Ce tournant culturel ainsi que l’essor de diverses théories ont donné un réel élan à la traductologie en incitant les chercheuses et chercheurs à adopter une démarche descriptive, plus scientifique, et à aborder la traduction sous l’angle de la sociologie et de l’histoire, par exemple. C’est ainsi également que des thématiques aussi variées que traduction et genre, traduction et mondialisation, traduction et post-colonialisme, traduction et médias sociaux, traduction et grandes instances internationales occupent d’importants créneaux dans le champ de la traductologie. La traductologie est ainsi devenue une discipline universitaire à part entière, comportant une diversité de champs d’investigation et d’écoles de pensée et se manifestant par l’instauration de centres de recherche et de formations doctorales, sans oublier la

publication de revues savantes internationales, ainsi qu'un foisonnement de monographies et d'articles scientifiques.

Dans cette mouvance, le doctorat en linguistique – traductologie gagnerait à se définir comme un doctorat en traductologie et ce faisant, à se dégager de son rattachement à la linguistique.

Les perspectives à travers les projets de chaires de recherche et l'embauche de professeures et professeurs (voir A-15.1) permettent d'envisager le développement de la recherche en traductologie et la mise en place d'une formation de haut niveau aux cycles supérieurs.

L'introduction de séminaires TRD spécifiques aux programmes recherche en traduction et terminologie et en traductologie, dont un cours de méthodologie de la recherche obligatoire déjà annoncé pour 2022-2023 (voir A-1.4 et A-9.1), viendra rehausser les compétences en recherche des doctorantes et doctorants et consolider la formation doctorale (voir aussi A-1.3).

Avec le soutien du Bureau de la qualité des programmes, la Faculté sondera l'intérêt de la communauté étudiante et du milieu professionnel pour un doctorat en traductologie afin de bien évaluer le potentiel d'attractivité de ce programme ainsi que les perspectives d'avenir qu'il pourrait offrir.

Résultats escomptés : la création d'un doctorat en traductologie permettra d'assurer la visibilité de la discipline et de positionner l'Université Laval à l'avant-scène de la formation dans ce domaine non seulement au Canada, mais également à l'international. Cette vitrine permettra d'attirer davantage de candidatures.

#### **A-1.2 : Promouvoir la traductologie comme domaine d'étude et de recherche dès le premier cycle.**

Les Journées carrières organisées annuellement par l'Association des étudiants et étudiantes en traduction de l'Université Laval (TRADUL) pourraient comporter une séance consacrée à la traductologie comme domaine de recherche; une telle séance pourrait être animée par les doctorantes et doctorants ou les étudiantes et étudiants de maîtrise recherche et leurs professeures et professeurs. De plus, la documentation destinée aux étudiantes et étudiants de premier cycle devrait décrire les possibilités de mener des recherches aux cycles supérieurs et préciser les grands sous-domaines comme la traductologie littéraire, l'histoire de la traduction au Canada et dans le reste du monde, la formation à la traduction, la traduction à l'ère du numérique et la terminologie.

Résultats escomptés : faire connaître davantage la discipline et sa diversité de domaines pour susciter des intérêts à l'égard de la recherche.

#### **A-1.3 : Rendre obligatoire le cours *Théories de la traduction*.**

Le cours *Théories de la traduction*, considérant la nature même des notions qui y sont dispensées, devrait être obligatoire, comme c'est déjà le cas à la maîtrise recherche. Ce cours intercycle sera offert tous les ans.

#### **A-1.4 : Créer un nouveau cours de méthodologie de la recherche en traductologie.**

Dans le même esprit, un cours obligatoire consacré à la méthodologie de la recherche en traductologie sera créé. Ce cours, également intercycle, pourrait être offert dès 2022-2023 aux étudiantes et étudiants des programmes recherche.



Résultats escomptés pour A-1.3 et A-1.4 : le caractère obligatoire du cours portant sur les théories et l'intégration obligatoire de la méthodologie de la recherche dans le cursus devraient consolider la qualité de la formation à la maîtrise recherche et au doctorat en traductologie.

## **R2 - Que l'on s'assure que les programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle couvrent les secteurs importants dans le domaine, notamment le secteur du numérique.**

### **A-2.1 : Créer pour le baccalauréat un cours avancé portant sur la traduction automatique, la traduction assistée par ordinateur et les outils avancés de traductique et de terminotique.**

Du fait de l'évolution des pratiques professionnelles, le cours d'initiation *Outils informatiques du traducteur ou du terminologue* (TRD-2212), actuellement offert en troisième session du programme de baccalauréat, a besoin d'être élargi pour traiter en profondeur à la fois des innovations technologiques et des approches critiques ainsi que des questions déontologiques s'y rapportant. Un nouveau cours – à créer – viendra donc compléter le cours d'initiation, qui sera suivi au préalable.

Résultats escomptés : permettre aux étudiantes et étudiants d'acquérir des compétences numériques de pointe dans leur domaine de formation.

### **A-2.2 : Renforcer les compétences numériques des étudiantes et étudiants à la maîtrise professionnelle en rendant obligatoire le cours *Traductique et terminotique*.**

À la maîtrise professionnelle, le cours *Traductique et terminotique* (TRD-7025) traite déjà des innovations technologiques et de leurs enjeux. Compte tenu de la place que prennent les outils informatiques dans la pratique professionnelle, il convient de rendre ce cours obligatoire. Quant à la pratique de la post-édition, connexe à l'intégration des outils informatiques, elle pourra être intégrée au cours *Révision bilingue* (TRD-7003).

Résultats escomptés pour A-2.1 et A-2.2 : grâce à ces cours, il sera possible de s'assurer que les étudiantes et étudiants disposent d'une littératie numérique satisfaisante et qu'elles et ils auront pu développer un esprit critique face aux technologies numériques, en particulier la traduction automatique neuronale.

### **A-2.3 : Encourager le corps enseignant à demeurer à la fine pointe des technologies numériques.**

Comme la question du numérique touche pratiquement à l'ensemble de la formation, il est souhaitable que le corps enseignant puisse mettre à jour ses connaissances sur la traduction automatique et les conséquences pédagogiques qui peuvent en découler.

À cette fin, il est intéressant de savoir que l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET) vient de créer (en juin 2021) un Comité d'intégration pédagogique de la traduction neuronale (CIPTAN), dont les travaux comportent deux axes : assurer la littératie de tout le corps enseignant (professeures et professeurs, chargées et chargés de cours) en matière de traduction automatique et, sur le plan pédagogique, intégrer les connaissances acquises aux cours dispensés et, au besoin, faire les mises à jour nécessaires dans les programmes. Le CIPTAN devrait lancer dès janvier 2022 une série d'ateliers visant à améliorer la littératie numérique du corps enseignant.

Résultats escomptés : une connaissance de pointe de la part du corps enseignant concernant la traduction automatique neuronale et les enjeux liés à l'intégration des nouvelles technologies, en particulier les enjeux déontologiques et pédagogiques, contribuera à optimiser la formation.

#### **A-2.4 : S'assurer de couvrir d'importants secteurs comme la traduction médicale, les enjeux du développement durable ainsi que des domaines novateurs.**

Au baccalauréat, un cours existant porte sur la traduction médicale et pharmaceutique. À la maîtrise, ce thème, très actuel, pourra se voir consacrer quelques modules à l'intérieur du cours de traduction scientifique, par exemple.

Au baccalauréat, le profil développement durable sera mis en place, grâce à la création d'un cours de traduction à option consacré au domaine du développement durable : *Traduction et développement durable*. Ce cours de traduction spécialisée, qui fera aussi partie de l'offre générale, se concentrera sur les enjeux scientifiques, environnementaux, et sociétaux en lien avec le développement durable. À la maîtrise, ces contenus pourront être intégrés aux cours *Traduction scientifique; Traduction en sciences humaines et sociales* ou *Traduction administrative et politique* (TRD-7010, TRD-7030, TRD-7018).

L'ajout d'un nouveau cours au baccalauréat, voire à la maîtrise, portant sur la traduction et l'adaptation publicitaires est préconisé.

Résultats escomptés : ces nouveaux cours viendront diversifier et enrichir la banque des cours de traduction spécialisée. Le cours en développement durable permettra d'instaurer le profil du même nom et de répondre aux besoins de formation dans un secteur fondamental et porteur d'avenir. Grâce à l'ajout de nouveaux cours et à une révision des autres cours de traduction spécialisée déjà en banque, la réponse à la recommandation R4 ci-après (stabilisation de la rotation de l'offre des cours à option) s'en trouvera facilitée.

### **R3 - Que l'on s'assure que le niveau des cours obligatoires en anglais permet d'atteindre les objectifs du programme de baccalauréat.**

#### **A-3.1 : Explorer la possibilité d'utiliser un test d'anglais standardisé pour l'admission des étudiantes et étudiants au programme de baccalauréat.**

L'École de langues de l'Université Laval offre des examens standardisés destinés à mesurer les compétences linguistiques en anglais, notamment la compréhension de texte et la rédaction, et ce de manière objective et systématique. Un test d'anglais standardisé compléterait pertinemment le test d'aptitude à la traduction actuel qui met l'accent sur l'expression en français. Les compétences de base étant ainsi validées, le niveau des cours obligatoires en anglais pourrait dès lors être rehaussé.

Résultats escomptés : s'assurer que les personnes qui entreprennent des études de baccalauréat en traduction disposent, au moment de leur entrée, d'un niveau d'anglais leur permettant de comprendre les nuances d'un texte rédigé en anglais (compétences passives). L'utilisation d'un test standardisé permettrait d'identifier les personnes candidates ayant des lacunes en vue de leur proposer une mise à niveau avant l'entrée dans le programme.

#### **A-3.2 : Évaluer la possibilité d'intégrer des cours de littératures et de linguistique anglaises dans le programme de baccalauréat.**

Une collaboration avec le programme de littératures et linguistique anglaises permettrait de créer une synergie autour de l'offre de formation en anglais. Cette collaboration pourrait prendre diverses formes; en disposant d'un nombre de cours plus élevé en langue anglaise, les étudiantes et étudiants pourront accroître leurs compétences en lecture, en compréhension de texte et en rédaction dans cette langue, qui sont des compétences indispensables pour la traduction vers l'anglais.

Résultats escomptés : former des diplômées et diplômés dont la maîtrise de l'anglais est assurée.

**A-3.3 : Revoir le contenu des cours *Essential English Grammar for Writing I* et *Essential English Grammar for Writing II* (TRD-1002 et TRD-1006).**

En collaboration avec l'enseignant responsable, évaluer le contenu et les objectifs pédagogiques de ces deux cours afin de voir à ce que les étudiantes et étudiants acquièrent les compétences de rédaction anglaise leur permettant de s'exprimer à l'écrit avec aisance.

**R4 - Que l'on s'assure d'une offre régulière des cours à option et que l'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de la fréquence de l'offre de cours à option en traduction spécialisée, dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle.**

**A-4.1 : Stabiliser la rotation de l'offre des cours à option en traduction spécialisée pour le baccalauréat.**

L'offre de cours à option en traduction spécialisée concerne plus particulièrement les deux dernières années (automne et hiver) du programme, ces cours impliquant la réussite de cours obligatoires suivis en première année (*Traduction générale I* [TRD-1005] et *Terminologie et recherche documentaire* [TRD-1010]). L'objectif ici est de stabiliser l'offre de cours, de sorte que ceux-ci soient toujours offerts à la même session, et à récurrence régulière. L'offre des cours de traduction spécialisée sera communiquée aux étudiantes et étudiants principalement par le Portail programme où elles et ils pourront consulter le cheminement pour planifier leur cheminement et leur choix de cours.

**A-4.2 : Créer un cheminement pour la totalité des cours offerts à la maîtrise professionnelle.**

Ce cheminement sur quatre sessions permettra de s'assurer que tous les cours sont effectivement offerts pendant la durée de la scolarité.

Résultats escomptés pour A-4.1 et A-4.2 : les étudiantes et étudiants pourront cheminer de manière plus fluide dans le programme et planifier le choix de cours de manière efficace et éclairée.

**A-4.3 : S'assurer que les cours affichés dans les programmes aux trois cycles sont offerts sur une base régulière.**

Une attention particulière sera portée à la fréquence des cours à option relevant de disciplines autres que traduction pour s'assurer qu'ils puissent être suivis durant le cursus.

Résultats escomptés : afficher l'offre de cours effective et permettre une meilleure planification du cheminement étudiant.

**R5 - Que l'on privilégie le mode d'enseignement en présentiel pour les étudiantes et les étudiants de première année du baccalauréat.**

**A-5.1 : Augmenter le nombre de cours en présentiel durant la première année d'étude au baccalauréat.**

Indépendamment du contexte pandémique récent, il importe, pour créer un esprit de cohorte au baccalauréat et favoriser la réussite des étudiantes et étudiants, offrir autant de cours en présentiel que

possible à la première année du baccalauréat, et particulièrement à la première session. Les cours en présentiel favorisent en effet une interaction riche au sein du groupe et facilitent la création de lien avec le corps enseignant, ainsi qu'au sein de la communauté étudiante.

Résultats escomptés : une augmentation significative et pérenne des cours offerts en présentiel en première année du programme contribuera à accroître l'intégration des étudiantes et étudiants et à créer un meilleur sentiment d'appartenance.

**R6 - Que l'on s'assure que l'ensemble des étudiantes et des étudiants du baccalauréat soient initiés aux dimensions éthiques et déontologiques ainsi qu'aux enjeux liés au développement durable.**

**A-6.1 : Intégrer un module sur l'éthique et la déontologie dans le cadre du cours *Traduction et révision*.**

Actuellement, les questions éthiques et déontologiques ne sont abordées qu'indirectement dans les cours du programme de baccalauréat en traduction. En prévoyant un module distinct dans le cours obligatoire *Traduction et révision* (TRD-3006), suivi habituellement à la dernière session d'inscription, on augmentera la place de ces enjeux dans le programme.

Résultats escomptés : s'assurer que les bacheliers et bachelères sont bien au fait des enjeux éthiques et déontologiques de la traduction professionnelle.

**A-6.2 : Créer un nouveau cours au baccalauréat portant sur les enjeux liés au développement durable en traduction et en terminologie.**

Les enjeux liés au développement durable sont au cœur des préoccupations de la société québécoise et canadienne. La mise sur pied d'un cours jumelant traduction et développement durable apparaît donc essentielle (voir A-2.4). Ce cours permettra d'initier les étudiantes et étudiants aux caractéristiques de la traduction de textes abordant le développement durable; il permet également d'acquérir des connaissances en développement durable et de développer une bonne compréhension des enjeux qui lui sont associés, ainsi que de ceux qui sont propres aux domaines de la traduction et de la terminologie.

Résultats escomptés : sensibiliser les étudiantes et étudiants aux enjeux liés au développement durable de manière générale afin de mettre en œuvre des solutions intégrées.

**A-6.3 : Intégrer le profil développement durable au baccalauréat.**

Le profil développement durable (12 crédits) offre une réponse aux étudiantes et étudiants interpellés par les défis de nos sociétés de manière durable et soucieux de résoudre les problèmes liés à des enjeux de développement durable en lien avec leur domaine d'étude. Ce profil sera avantageusement complété par le nouveau cours *Traduction et développement durable* (voir A-6.2) ou, encore, par l'un des stages en développement durable encadrés par une enseignante ou un enseignant de l'Université.

Résultats escomptés : encourager l'engagement à promouvoir le développement durable, à réaliser des projets et à poser des gestes individuels et collectifs en ce sens. Contribuer à former des agentes et agents de changement en développement durable.

**R7 - Que l'on s'assure que les personnes diplômées du baccalauréat puissent s'exprimer à l'oral en français de manière adéquate, en tenant compte des exigences du domaine.**

**A-7.1 : S'assurer que les compétences à l'oral en français soient validées par le biais d'activités formatives dans le cadre de cours obligatoires.**

Dès leur admission au baccalauréat, la plupart des étudiantes et étudiants du baccalauréat démontrent une bonne expression française à l'écrit; cette maîtrise se transpose assez naturellement à l'oral.

Bon nombre de cours de traduction générale ou spécialisée— à l'exception de ceux portant spécifiquement sur l'anglais – comportent des discussions en classe, et parfois des présentations orales formatives ou sommatives.

Le cours *Initiation à l'interprétation* (TRD-4300), par exemple, prévoit des discussions autour des ouvrages théoriques portant sur l'interprétation, des exercices pratiques d'initiation à l'interprétation (consécutive ou simultanée) et des présentations par les étudiantes et étudiants. Bien qu'à option dans le programme, ce cours est l'occasion idéale pour valider l'expression en langue française de qualité.

Le comité de programme verra à s'assurer que les compétences à l'oral en français soient validées par le biais d'activités dans le cadre de cours obligatoires. Les discussions visant à cibler les cours se prêtant le mieux aux présentations orales pourront avoir lieu lors des rencontres pédagogiques (voir A-14.1 et A-14.2).

**A-7.2 : Inciter les étudiantes et étudiants à s'inscrire au cours COM-1500 *Communication orale en public*.**

La direction de programme encouragera fortement les étudiantes et étudiants à s'inscrire au cours *Communication orale en public* (COM-1500) qui leur permettra de bénéficier de rétroactions guidées par la professeure ou le professeur, avec l'appui d'outils vidéo ou numériques.

Résultats escomptés pour A-7.1 et A-7.2 : garantir la qualité professionnelle de l'expression orale des étudiantes et étudiants de traduction, qui est un complément non négligeable de la qualité de l'expression écrite.

**R8 - Que l'on assure un réel suivi de l'évaluation de l'enseignement au baccalauréat afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et de contribuer à assurer la cohérence du programme.**

**A-8.1 : En collaboration avec la direction départementale, faire un bilan périodique des évaluations des cours du programme.**

Ce bilan serait l'occasion pour la direction départementale d'informer les directions et comités de programmes de toute question relevant de leurs responsabilités (contenu des cours, place dans le cheminement, activités pédagogiques).

**A-8.2 : Accompagner plus étroitement les enseignantes et les enseignants dont les résultats d'évaluation sont insatisfaisants.**

Cet accompagnement, en plus de rencontres individuelles durant lesquelles seraient clairement identifiés les aspects à améliorer, pourrait aussi prendre la forme de recommandations de formations et de mentorat.

**A-8.3 : Revoir périodiquement les plans de cours pour l'ensemble des cours du programme en vue d'en assurer la cohérence.**

Cet examen se fera périodiquement par le comité de programme, en collaboration, le cas échéant, avec les enseignantes et enseignants. À la même occasion seront prises en considération les observations formulées par les représentantes et représentants étudiants.

Voir aussi A-14.1.

Résultats escomptés pour A-8.1, A-8.2 et A-8.3 : ces suivis permettent d'intervenir de diverses manières et sous divers plans afin d'assurer la qualité de la formation.

**R9 - Que l'on s'assure que les activités de la maîtrise permettent de développer les compétences et les habiletés en méthodologie et en communication scientifique.**

**A-9.1 : Créer un cours intercycle de méthodologie de la recherche en traductologie.**

À l'instar du cours *Théories de la traduction*, offert chaque année, un cours de méthodologie de la recherche en traductologie obligatoire à la maîtrise recherche et au doctorat sera créé. Donnée annuellement, ce cours vise à développer chez l'étudiante et l'étudiant ses habiletés de recherche et ses compétences méthodologiques. L'intégration d'un module sur la communication scientifique est également prévue.

Résultats escomptés : la création d'un cours consacré à la méthodologie est un passage obligé de toute formation à la recherche aux cycles supérieurs. L'ajout d'un tel cours viendra accroître la qualité de la formation, voire la valoriser.

**A-9.2 : Mettre en place un cycle de conférences où les étudiantes et étudiants présentent leur sujet ou leurs travaux de recherche.**

Ce cycle de conférences sera organisé chaque mois pendant les sessions régulières (automne et hiver). Les étudiantes et étudiants à la maîtrise recherche et au doctorat seront invités à présenter à la communauté étudiante leur sujet de recherche. Les personnes inscrites à la maîtrise professionnelle pourraient également venir présenter le résultat de projets effectués dans l'un ou l'autre de leurs cours, par exemple dans le cadre des cours *Théories de la traduction* (TRD-70016) ou *Histoire de la traduction et de la terminologie* (TRD-7017). De jeunes chercheuses ou chercheurs pourront également être invités; celles-ci et ceux-ci seraient en quelque sorte des modèles ou une source d'inspiration.

Résultats escomptés : en effectuant une présentation dans le cadre de ce cycle de conférences, les étudiantes et étudiants seront initiés à la communication savante dans un environnement sécurisant grâce à l'accompagnement professoral.

**R10 - Que l'on s'assure que toutes les activités de formation de la maîtrise et du doctorat sont évaluées périodiquement.**

**A-10.1 : Mettre en œuvre les mécanismes permettant l'évaluation régulière des cours de maîtrise et de doctorat.**

Depuis 2017, l'évaluation des enseignements est conduite dans le plus strict respect des règles conventionnées et cela s'applique évidemment aussi aux cours de cycles supérieurs. En traduction où les

cours aux cycles supérieurs comptent plusieurs étudiantes et étudiants, la validité des évaluations ne pose généralement aucune difficulté. Dans les rares cas où cela constituerait un problème, des mesures telles que le jumelage des sections de cours d'une même enseignante ou d'un même enseignant permettraient de colliger un nombre suffisant d'évaluations pour assurer la validité du processus.

**A-10.2 : En collaboration avec la direction départementale, faire un bilan périodique des évaluations des cours des programmes de maîtrise et de doctorat.**

Ce bilan sera l'occasion pour la direction départementale d'informer la direction et le comité de programmes de toute question relevant de leurs responsabilités (contenu des cours, place dans le cheminement, activités pédagogiques).

**A-10.3 : Accompagner plus étroitement les enseignantes et les enseignants dont les résultats d'évaluation sont insatisfaisants.**

Cet accompagnement, en plus de rencontres individuelles durant lesquelles seraient clairement identifiés les aspects à améliorer, pourrait aussi prendre la forme de recommandations de formations et de mentorat.

**A-10.4 : Revoir périodiquement les plans de cours pour l'ensemble des cours des programmes de maîtrise et de doctorat en vue d'en assurer la cohérence.**

Cet examen se fera périodiquement par le comité de programmes, en collaboration, le cas échéant, avec les professeures et professeurs. À la même occasion seront prises en considération les observations formulées par les représentantes et représentants étudiants.

Voir aussi A-14.1.

Résultats escomptés pour A-10.1, A-10.2, A-10.3 et A10.4 : ces suivis permettent d'intervenir de diverses manières et sous divers plans afin d'assurer la qualité de la formation.

**R11 - Que les étudiantes et les étudiants des programmes soient bien orientés et informés pour choisir leurs cours et qu'on leur fasse découvrir les programmes des cycles supérieurs.**

**A-11.1 : Prévoir une activité d'information de la direction de programme peu de temps avant la période d'inscription aux cours.**

La direction de programme est responsable de fournir des conseils pédagogiques aux étudiantes et aux étudiants. Une activité d'information semestrielle, avec la participation active de membres du personnel de la gestion des études, et coordonnée avec l'association étudiante, vient compléter adéquatement les conseils individuels donnés par courriel ou publiés sur le Portail programme. Cette séance, tenue idéalement dans un cours obligatoire du programme, sera aussi l'occasion d'informer les nouvelles cohortes sur les exigences relatives au stage obligatoire au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle (voir A-12.1). Enfin, les caractéristiques de la maîtrise recherche pourront être présentées dans le cadre de cette rencontre.

Résultats escomptés : ces activités d'information permettront aux étudiantes et étudiants de demeurer bien informés sur leur cheminement dans le programme et sur les cours offerts à la prochaine session.

**A-11.2 : Faire découvrir les programmes des cycles supérieurs notamment à l'occasion des Journées carrières.**

Les Journées carrières organisées annuellement par l'Association des étudiants et étudiantes en traduction de l'Université Laval (TRADUL) pourraient comporter une séance consacrée à la traductologie comme domaine de recherche et en assurer la promotion pour des études futures (voir A-1.2). La direction de programme peut compter sur l'excellente collaboration de l'Association étudiante.

Résultats escomptés : augmenter le bassin des inscriptions à la maîtrise recherche.

**A-11.3 : Faire découvrir la possibilité de produire un mémoire de facture moins traditionnelle à la maîtrise recherche dans le cadre d'une recherche-crédation.**

Le mémoire consiste généralement en une réflexion théorique sur une question de traductologie, ce qui le rapproche d'une courte thèse. À l'instar des projets en recherche création en études littéraires, sera mise de l'avant la possibilité de rédiger un mémoire composé d'une traduction littéraire ou spécialisée, assortie d'un important appareil critique et d'une réflexion sur la pratique de la traduction.

Résultats escomptés : la promotion de cette formule de mémoire pourrait susciter un renouveau d'intérêt pour le programme de maîtrise recherche en traduction et terminologie, notamment auprès de bacheliers et bacheliers en traduction.

**R12 - Que l'on intègre des activités axées sur l'apprentissage expérientiel au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, et que l'on renseigne les étudiantes et les étudiants sur le marché de l'emploi, ainsi que sur l'accès à l'ordre professionnel.**

**A-12.1 : Rendre le stage obligatoire dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle tout en maintenant la possibilité de suivre des stages à option supplémentaires.**

Les stages fournissent aux étudiantes et étudiants des expériences professionnelles pratiques et significatives. Ils leur permettent en outre d'établir des contacts individuels avec le milieu de la profession.

Le stage obligatoire demandé par l'OTTIAQ, et auquel la direction de programme a souscrit en signant une entente avec cet organisme en juillet 2021 (voir A-13.1), permet aux stagiaires de découvrir le monde professionnel externe et de s'initier aux réalités du terrain. Outre ce stage obligatoire de 3 crédits, les étudiantes et étudiants ont la possibilité de réaliser des stages supplémentaires, à hauteur de 12 crédits au baccalauréat et de 6 crédits à la maîtrise. L'embauche depuis l'automne 2021 d'une personne s'étant vu confier la coordination des stages en facilitera la gestion et en garantira la qualité, notamment en étant proactive dans la recherche de stages pertinents et diversifiés et en offrant un suivi personnalisé auprès des stagiaires.

Résultats escomptés : grâce aux stages effectués dans le milieu professionnel et encadrés par des professionnelles et professionnels en exercice chevronnés, les étudiantes et étudiants seront bien au fait de leur future profession; ceci est d'autant plus important que l'entrée dans la profession leur est maintenant directement accordée dès la diplomation (le stage obligatoire à l'intérieur de la scolarité remplaçant l'ancien mentorat de l'OTTIAQ qui était consécutif à la diplomation).

**A-12.2 : Inviter les enseignants à diversifier les stratégies pédagogiques qui soutiennent la formation axée sur l'apprentissage expérientiel.**



Par sa visée professionnelle, la formation en traduction passe naturellement par la pratique et l'action. Les enseignantes et enseignants seront invités à multiplier les activités d'apprentissage en situation réelle dans les cours (apprentissage par projets, études de cas, etc.) et à les diversifier.

Elles et ils pourront notamment recourir au programme Accès savoirs – la boutique des sciences et des savoirs de l'Université Laval. L'équipe d'Accès savoirs propose à la communauté enseignante d'intégrer des projets d'organismes à but non lucratif dans leurs cours pour qu'ils constituent des travaux de session, tout en soutenant leurs groupes étudiants afin qu'ils puissent mener à bien leur projet.

Résultats escomptés : l'apprentissage expérientiel contribuera au sentiment d'efficacité personnelle et de confiance en soi de l'étudiante ou de l'étudiant, ainsi que son sentiment d'être mieux préparé pour réussir son intégration sociale et professionnelle.

### **A-12.3 : Promouvoir les activités visant à renseigner sur le milieu professionnel de la traduction et de la terminologie et mieux faire connaître les ressources du Service de placement.**

L'Association des étudiants et étudiantes en traduction de l'Université Laval (TRADUL) organise tous les ans des conférences-rencontres (Mois de la traduction) ainsi que les Journées carrières au cours desquelles sont invités divers intervenantes et intervenants du monde de la traduction, de la terminologie et des langagières et langagiers en général. Les réalités du travail autonome, la traduction dans les agences gouvernementales et l'intégration au marché du travail comptent parmi les sujets abordés lors de ces activités. À dessein, les directions de programme recommanderont que des représentantes et représentants de l'OTTIAQ soient au nombre des personnes participantes.

En parallèle, la promotion par le corps enseignant et les directions de programme des activités de l'OTTIAQ, notamment le congrès annuel tenu chaque automne, devrait assurer un complément de formation utile aux étudiantes et étudiants puisqu'elles et ils auront l'occasion de rencontrer dans une atmosphère conviviale des professionnelles et professionnels traducteurs, interprètes et terminologues (moyennant la dépense et l'éventuel déplacement).

Enfin, la direction de programme renouvellera chaque automne l'invitation à la conseillère en emploi du Service de placement de l'Université Laval (SPLA) à venir dans le cours *Traduction générale II* (TRD-2001) prodiguer des conseils aux étudiantes et étudiants leur permettant d'acquérir de l'expérience durant leurs études et favoriser leur intégration professionnelle. Cette rencontre sera l'occasion de rappeler les outils et documents d'information mis à la disposition des futures bachelières et futurs bacheliers, dont le portrait du marché, préparé par le Service de placement.

Résultats escomptés : ces diverses activités, qu'elles se déroulent en classe ou qu'elles soient extracurriculaires, permettront aux étudiantes et étudiants de s'intégrer facilement au marché du travail, et à bien connaître le rôle de l'OTTIAQ ainsi que le processus de l'agrément, et ce avant la fin de leurs études.

### **R13 - Que l'on offre plus de places de stage et que l'on fasse la promotion du profil entrepreneurial auprès des étudiantes et des étudiants du baccalauréat.**

#### **A-13.1 : Rendre le stage en traduction ou en terminologie obligatoire dans le cheminement du programme de baccalauréat.**

Cette action rejoint l'action A-12.1, ci-dessus.

À l'automne 2020, l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) a mis en place l'agrément sur simple présentation du diplôme. De cette modification a découlé la demande

de l'OTTIAQ de créer dans les programmes de traduction du Québec un stage obligatoire prenant la forme d'un « équivalent performant de la formation pratique jusqu'ici offerte par le programme de mentorat de l'OTTIAQ ». C'est ainsi qu'après discussion avec les directions de programme et le décanat a été signé en juin 2021 le « Protocole d'entente entre l'Université Laval et l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec sur l'intégration d'un stage obligatoire au cursus universitaire ». La totalité des étudiantes et étudiants effectuera un stage en traduction ou en terminologie, idéalement au cours de leur dernière année d'études, et ce, à compter de l'automne 2022. Ces derniers se verront attribuer l'admissibilité au permis d'exercice dès la fin de leur parcours universitaire. D'autres stages à option seront également offerts à celles et ceux qui cherchent à enrichir leur cursus par des expériences en milieu professionnel. Ces mêmes dispositions sont prévues à la maîtrise professionnelle.

Résultats escomptés : le stage obligatoire favorisera le contact direct avec la pratique de la traduction professionnelle et de la terminologie.

#### **A-13.2 : Inviter des représentantes et représentants d'Entrepreneuriat Laval dans un cours obligatoire.**

Un certain nombre de diplômées et diplômés exercent leur profession comme pigiste, entrepreneure ou entrepreneur autonome ou au sein d'une microentreprise. À la deuxième ou à la troisième session du programme, les étudiantes et étudiants sont davantage familiers avec la profession en traduction; celles-ci et ceux-ci seront donc plus en mesure de percevoir les avantages du profil entrepreneurial. À l'invitation d'une enseignante ou d'un enseignant, les représentantes et représentants d'Entrepreneuriat Laval viendront présenter en classe ce profil d'études accompagnés de personnes qui témoigneront de leur expérience et de la plus-value du profil entrepreneurial dans leur parcours académique et professionnel.

Résultats escomptés : une présentation personnalisée dans un cours obligatoire permet d'informer les étudiantes et étudiants de manière dynamique au sujet de la structure et des avantages du profil entrepreneurial.

### **R14 - Que le corps professoral et les chargées et les chargés de cours du baccalauréat se concertent afin d'améliorer la cohérence de la formation.**

#### **A-14.1 : Organiser une rencontre pédagogique annuelle réunissant tout le corps enseignant.**

Sous l'égide des directions de programme, cette rencontre de « secteur élargi » permettra au corps enseignant (professeures et professeurs, chargées et chargés de cours, auxiliaires d'enseignement, coordonnatrice des stages) d'échanger diverses informations de nature pédagogique, administrative ou autre et de discuter des enjeux de la formation. Tenue chaque année, cette rencontre pourrait par ailleurs revêtir une forme conviviale.

Résultats escomptés : en plus d'améliorer la cohérence de la formation, cette rencontre contribuera aussi à briser l'isolement des personnes chargées de cours et à renforcer le sentiment d'appartenance.

#### **A-14.2 : Encourager la tenue de rencontres pédagogiques selon les champs de spécialité.**

Il sera fortement recommandé aux professeures et professeurs responsables de cours de tenir périodiquement une rencontre avec les personnes chargées de cours et auxiliaires d'enseignement qu'elles ou ils supervisent afin d'harmoniser la formation, dans un climat positif suscitant la collaboration.

Résultats escomptés : ces rencontres portant notamment sur les contenus et les objectifs pédagogiques renforceront la cohérence de la formation et la cohésion au sein de l'équipe pédagogique.

**R15 - Que l'on affecte aux programmes des ressources professorales suffisantes pour sa pérennité et son développement.**

**A-15.1 : Planifier les prochaines embauches professorales (horizon 2022-2023, et au-delà).**

Avec le récent départ à la retraite d'une professeure (automne 2020), il est important de maintenir l'effectif professoral à un niveau qui permet le bon fonctionnement des programmes et le développement de la recherche. Au moment du dépôt de ce Plan d'action, le Département de langues, linguistique et traduction participe au concours institutionnel des Chaires de recherche du Canada et a déposé un projet de chaire en Intelligence artificielle et traduction.

Après avoir obtenu le résultat de ce processus, qui sera connu au plus tard en juin 2022, le Département et la Faculté devront prévoir l'embauche d'au moins une ressource professorale supplémentaire sur un horizon rapproché (possibilité d'entrée en poste en janvier 2023). On tiendra compte du résultat du concours de chaire pour bien définir le profil du poste. Le *Plan de déploiement des effectifs d'enseignement et de recherche 2020-2024* du Département de langues, linguistique et traduction, prévoit en outre la demande d'un poste supplémentaire en traduction, et vise le remplacement des départs en retraite à venir.

Résultats escomptés : prévenir la déperdition des ressources professorales afin d'assurer le maintien des programmes de traduction et de terminologie à tous les cycles et, autant que possible, renforcer les programmes des cycles avancés ciblant la recherche. L'ajout de nouvelles personnes permettra d'augmenter le recrutement aux cycles supérieurs, mais également de mieux répartir les tâches administratives, car le manque de ressources a des répercussions directes sur le nombre d'étudiantes et étudiants qu'il est possible d'encadrer à la maîtrise recherche et au doctorat.

**R16 - Que l'on s'assure que l'équipement informatique et les logiciels nécessaires soient à jour et en nombre suffisant pour les besoins des programmes, et qu'ils soient régulièrement utilisés dans les activités de formation des programmes.**

**A-16.1 : Rendre l'achat d'un ordinateur portable obligatoire à l'entrée aux programmes de baccalauréat en traduction et de maîtrise en traduction et terminologie.**

L'ordinateur portable est un outil indispensable au travail des traductrices, traducteurs et terminologues d'aujourd'hui. L'exigence pour les étudiantes et étudiants de se procurer un ordinateur qu'ils utiliseront en classe permettra le développement des compétences informatiques dans un grand nombre de cours, et surtout, de présenter un grand nombre d'outils (suite Office, logiciel Antidote, etc.) dès le début de leur parcours. De fait, on observe déjà que bon nombre d'étudiantes et d'étudiants viennent en classe avec un portable. L'ordinateur portable permet également de résoudre le défi représenté par l'accès aux laboratoires informatiques au Pavillon Charles-De-Koninck, ceux-ci, en nombre restreint, comptant aussi un nombre de places limitées (le plus grand pouvant accueillir 70 personnes, alors que les groupes de traduction générale comptent parfois plus de 80 inscriptions).

Résultats escomptés : les activités pédagogiques n'étant plus limitées par la disponibilité et le nombre de places dans les laboratoires informatiques, les étudiantes et étudiants seront amenés à se familiariser et

à utiliser les logiciels propres à la traduction tout au long de leur parcours, et ce, pendant les cours en classe.

#### **A-16.2 : Évaluer la possibilité de partenariats avec les sociétés conceptrices de logiciels de traduction assistée par ordinateur et autres logiciels.**

Cette action est corollaire aux actions A-2.1 à A-2.3 qui concernent le renforcement du numérique. L'achat de licences pour l'utilisation des logiciels spécialisés pour la traduction ou la terminologie représente une certaine dépense, en particulier en raison des constantes mises à jour. Avec la collaboration du Centre de services en TI et en pédagogie (CSTIP) et la Division des technologies de l'information (DTI), il est envisagé de chercher à établir des partenariats avec des sociétés québécoises ou canadiennes offrant ces produits sur le marché en vue d'obtenir des accès à coûts réduits.

Résultats escomptés : ces partenariats permettraient aux étudiantes et étudiants d'avoir accès à un nombre suffisant de licences de logiciels d'aide à la traduction, entre autres, ce qui facilitera leur intégration au marché du travail ainsi que leur utilisation dans les divers cours des programmes.

## **4. Actions proposées pour répondre aux suggestions**

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

### **S1 - Que l'on revoie la section « ordre professionnel » des descriptions officielles du baccalauréat et de la maîtrise professionnelle.**

#### **AS-1.1 : Revoir régulièrement toutes les descriptions officielles afin de s'assurer que les liens des programmes avec l'OTTIAQ sont décrits de manière complète et adéquate.**

Le baccalauréat en traduction et la maîtrise professionnelle en traduction et terminologie sont reconnus par l'OTTIAQ depuis de nombreuses années. Toutefois, un changement important concernant l'agrément est survenu en 2021 (voir A-13.1). Il convient de mettre ces informations à jour, au bénéfice des étudiantes et étudiants.

Résultats escomptés : renseigner le plus clairement et le plus adéquatement possible les étudiantes et étudiants au sujet de leur ordre professionnel.

### **S2 - Que l'on s'assure que les niveaux exigés à l'admission en français et en anglais permettent de suivre adéquatement les activités du baccalauréat.**

#### **AS-2.1 : Revoir les exigences d'admission relatives aux compétences en français et en anglais.**

L'entrée dans le programme se fait au moyen d'un test d'aptitude à la traduction maison. Celui-ci met déjà l'accent sur les compétences en français; un soin particulier sera mis sur le choix de questions qui permettent de bien évaluer les compétences en grammaire et en rédaction française. Par ailleurs, tel que préconisé en A-3.1, l'ajout d'une épreuve complémentaire au test maison, le test de classement standardisé en anglais, permettra d'évaluer de manière objective les compétences concernant la compréhension de texte et la rédaction en anglais.

Résultats escomptés : le renforcement des exigences en anglais à l'entrée devrait bonifier la qualité de la formation en traduction.

### **S3 - Que l'on adapte les méthodes pédagogiques à la taille des groupes au baccalauréat, avec l'appui des conseillères et conseillers pédagogiques.**

**AS-3.1 : Examiner la possibilité de revoir la taille des groupes au baccalauréat, et encourager les enseignantes et les enseignants à explorer des méthodes pédagogiques adaptées au nombre de personnes inscrites.**

Enseigner à de grands groupes présente parfois un défi pédagogique, notamment lorsqu'il s'agit d'élaborer des activités d'enseignement-apprentissage stimulantes et efficaces.

La pédagogie de la traduction, une activité axée sur l'écriture, suppose de petits groupes. Il est important d'examiner attentivement la possibilité de revoir la taille des groupes et, avec l'aide des conseillères et conseillers du CSTIP, les méthodes pédagogiques privilégiées de façon à optimiser les apprentissages. Par exemple, a été émis le souhait que les cours de traduction générale se limitent autant que possible à 30 étudiantes et étudiants, et les cours de traduction spécialisée, à 45.

Résultats escomptés : assurer une formation davantage axée sur les apprenantes et apprenants qui seraient plus étroitement accompagnés dans leur progression et recevraient davantage de rétroaction, autant de conditions qui favorisent la réussite, la rétention et la persévérance des étudiantes et étudiants.

**AS-3.2 : Appeler les enseignantes et enseignants à avoir recours aux différentes ressources mises à leur disposition par le Service de soutien à l'enseignement (SSE) et le Centre de services en TI et en pédagogie (CSTIP).**

L'Université Laval met à la disposition de la communauté enseignante de nombreuses ressources pédagogiques et technologiques pouvant l'aider à adapter son enseignement aux grands groupes : éventail de formations, banque d'activités de cas concrets éprouvés par les collègues enseignantes et enseignants à partir desquels s'inspirer, articles et guides pour pousser la réflexion, outils de vote interactif, etc. Les enseignantes et enseignants bénéficient en outre de services-conseils personnalisés et d'un accompagnement du CSTIP et du SSE.

Résultats escomptés : aider les enseignantes et enseignants à relever le défi de conception d'activités pédagogiques dans le cadre de cours à grands groupes et motiver les étudiantes et étudiants.

## Échéancier

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>R1 - Que l'on évalue la possibilité de créer un doctorat en traductologie.</b>			
A-1.1	Analyser l'opportunité de créer un doctorat en traductologie sur la base du doctorat en linguistique – traductologie et, le cas échéant, entreprendre les démarches pour ce faire.	A2023	FLSH, Département, direction de programme (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles)
A-1.2	Promouvoir la traductologie comme domaine d'étude et de recherche dès le premier cycle.	A2021 En continu	Direction de programme (baccalauréat), équipe professorale, TRADUL
A-1.3	Rendre obligatoire le cours <i>Théories de la traduction</i> .	A2022	FLSH, Département, direction et comité de programme (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles), équipe professorale
A-1.4	Créer un nouveau cours de méthodologie de la recherche en traductologie.	A2022	FLSH, Département, direction et comité de programme (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles), équipe professorale
<b>R2 - Que l'on s'assure que les programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle couvrent les secteurs importants dans le domaine, notamment le secteur du numérique.</b>			
A-2.1	Créer pour le baccalauréat un cours avancé portant sur la traduction automatique, la traduction assistée par ordinateur et les outils avancés de traductique et de terminotique.	A2022	FLSH, Département, direction de programme (baccalauréat), équipe professorale
A-2.2	Renforcer les compétences numériques des étudiantes et étudiants à la maîtrise professionnelle en rendant obligatoire le cours <i>Traductique et terminotique</i> .	A2022	FLSH, direction de programme (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles), équipe professorale
A-2.3	Encourager le corps enseignant à demeurer à la fine pointe des technologies numériques.	A2022 En continu	Département, directions de programme, équipe professorale
A-2.4	S'assurer de couvrir d'importants secteurs comme la traduction médicale, les enjeux du développement durable ainsi que des domaines novateurs.	A2022	Département, directions de programme, équipe professorale
<b>R3 - Que l'on s'assure que le niveau des cours obligatoires en anglais permet d'atteindre les objectifs du programme de baccalauréat.</b>			
A-3.1	Explorer la possibilité d'utiliser un test d'anglais standardisé pour l'admission des étudiantes et étudiants au programme de baccalauréat.	A2023	FLSH, direction de programme (baccalauréat)
A-3.2	Évaluer la possibilité d'intégrer des cours de littératures et de linguistique anglaises dans le programme de baccalauréat.	A2022	FLSH, Départements, direction de programme (baccalauréat)

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
A-3.3	Revoir le contenu des deux cours <i>Essential English Grammar for Writing</i> (TRD-1002 et TRD-1006).	A2022	Professeure responsable
<b>R4 - Que l'on s'assure d'une offre régulière des cours à option et que l'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de la fréquence de l'offre de cours à option en traduction spécialisée, dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle.</b>			
A-4.1	Stabiliser la rotation de l'offre des cours à option en traduction spécialisée pour le baccalauréat.	A2022	Département, direction de programme (baccalauréat)
A-4.2	Créer un cheminement pour la totalité des cours offerts à la maîtrise professionnelle.	A2022	Direction de programme (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles)
A-4.3	S'assurer que les cours affichés dans les programmes aux trois cycles sont offerts sur une base régulière.	A2022	Départements, direction et comité de programmes (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles)
<b>R5 - Que l'on privilégie le mode d'enseignement en présentiel pour les étudiantes et les étudiants de première année du baccalauréat.</b>			
A-5.1	Augmenter le nombre de cours en présentiel durant la première année d'étude au baccalauréat.	A2023	FLSH, Département, corps enseignant
<b>R6 - Que l'on s'assure que l'ensemble des étudiantes et des étudiants du baccalauréat soient initiés aux dimensions éthiques et déontologiques ainsi qu'aux enjeux liés au développement durable.</b>			
A-6.1	Intégrer un module sur l'éthique et la déontologie dans le cadre du cours <i>Traduction et révision</i> .	A2023	Professeure responsable
A-6.2	Créer un nouveau cours au baccalauréat portant sur les enjeux liés au développement durable en traduction et en terminologie.	A2022	FLSH, Département, direction de programme (baccalauréat), équipe professorale
A-6.3	Intégrer le profil développement durable au baccalauréat.	A2022	FLSH, direction et comité de programme (baccalauréat)
<b>R7 - Que l'on s'assure que les personnes diplômées du baccalauréat puissent s'exprimer à l'oral en français de manière adéquate, en tenant compte des exigences du domaine.</b>			
A-7.1	S'assurer que les compétences à l'oral en français soient validées par le biais d'activités formatives dans le cadre de cours obligatoires.	A2022 En continu	Direction et comité de programme (baccalauréat), corps enseignant
A-7.2	Inciter les étudiantes et étudiants à s'inscrire au cours COM-1500 <i>Communication orale en public</i> .	A2022 En continu	Direction de programme (baccalauréat)
<b>R8 - Que l'on assure un réel suivi de l'évaluation de l'enseignement au baccalauréat afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et de contribuer à assurer la cohérence du programme.</b>			
A-8.1	En collaboration avec la direction départementale, faire un bilan périodique des évaluations des cours du programme.	A2022 En continu	Département, comité de programme (baccalauréat), corps enseignant
A-8.2	Accompagner plus étroitement les enseignantes et les enseignants dont les résultats d'évaluation sont insatisfaisants.	A2022 En continu	Département, comité de programme (baccalauréat), corps enseignant

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
A-8.3	Revoir périodiquement les plans de cours pour l'ensemble des cours du programme en vue d'en assurer la cohérence.	A2022 En continu	Département, comité de programme (baccalauréat), corps enseignant
<b>R9 - Que l'on s'assure que les activités de la maîtrise permettent de développer les compétences et les habiletés en méthodologie et en communication scientifique.</b>			
A-9.1	Créer un cours intercycle de méthodologie de la recherche en traductologie.	A2022	Département, équipe professorale
A-9.2	Mettre en place un cycle de conférences où les étudiantes et étudiants présentent leur sujet ou leurs travaux de recherche.	A2022 En continu	Direction de programme (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles), équipe professorale
<b>R10 - Que l'on s'assure que toutes les activités de formation de la maîtrise et du doctorat sont évaluées périodiquement.</b>			
A-10.1	Mettre en œuvre les mécanismes permettant l'évaluation régulière des cours de maîtrise et de doctorat.	A2022 En continu	Département
A-10.2	En collaboration avec la direction départementale, faire un bilan périodique des évaluations des cours des programmes de la maîtrise et du doctorat.	A2022 En continu	Département, direction et comité de programme (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles), professeurs
A-10.3	Accompagner plus étroitement les enseignantes et les enseignants dont les résultats d'évaluation sont insatisfaisants.	En continu	Département
A-10.4	Revoir périodiquement les plans de cours pour l'ensemble des cours des programmes de maîtrise et de doctorat en vue d'en assurer la cohérence.		Direction et comité de programme (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles), professeurs
<b>R11 - Que les étudiantes et les étudiants des programmes soient bien orientés et informés pour choisir leurs cours et qu'on leur fasse découvrir les programmes des cycles supérieurs.</b>			
A-11.1	Prévoir une activité d'information de la direction de programme peu de temps avant la période d'inscription aux cours.	A2022 En continu	Direction de programme (baccalauréat)
A-11.2	Faire découvrir les programmes des cycles supérieurs notamment à l'occasion des Journées carrières.	A2022 En continu	Direction de programme (baccalauréat), équipe professorale, TRADUL
A-11.3	Faire découvrir la possibilité de produire un mémoire de facture moins traditionnelle à la maîtrise recherche dans le cadre d'une recherche-création.	A2022 En continu	FLSH, comité de programme (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles), équipe professorale



N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>R12 - Que l'on intègre des activités axées sur l'apprentissage expérientiel au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, et que l'on renseigne les étudiantes et les étudiants sur le marché de l'emploi, ainsi que sur l'accès à l'ordre professionnel.</b>			
A-12.1	Rendre le stage obligatoire dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle tout en maintenant la possibilité de suivre des stages à option supplémentaires.	A2022	FLSH, directions de programme
A-12.2	Inviter les enseignants à diversifier les stratégies pédagogiques qui soutiennent la formation axée sur l'apprentissage expérientiel.	A2022	Département, comité de programme
A-12.3	Promouvoir les activités visant à renseigner sur le milieu professionnel de la traduction et de la terminologie et mieux faire connaître les ressources du Service de placement.	A2022 En continu	Directions de programme, équipe professorale, TRADUL, SPLA
<b>R13 - Que l'on offre plus de places de stage et que l'on fasse la promotion du profil entrepreneurial auprès des étudiantes et des étudiants du baccalauréat.</b>			
A-13.1	Rendre le stage en traduction ou en terminologie obligatoire dans le cheminement du programme de baccalauréat.	A2022	FLSH, direction et comité de programme (baccalauréat)
A-13.2	Inviter des représentantes et représentants d'Entrepreneuriat Laval dans un cours obligatoire.	A2023 En continu	Direction de programme (baccalauréat)
<b>R14 - Que le corps professoral et les chargées et les chargés de cours du baccalauréat se concertent afin d'améliorer la cohérence de la formation.</b>			
A-14.1	Organiser une rencontre annuelle réunissant tout le corps enseignant.	A2022 En continu	Directions de programme, corps enseignant
A-14.2	Encourager la tenue de rencontres pédagogiques selon les champs de spécialité.	A2022 En continu	FLSH, Département, professeurs responsables
<b>R15 - Que l'on affecte aux programmes des ressources professorales suffisantes pour sa pérennité et son développement.</b>			
A-15.1	Planifier les prochaines embauches professorales (horizon 2022-2023, et au-delà).	E2022	FLSH, Département
<b>R16 - Que l'on s'assure que l'équipement informatique et les logiciels nécessaires soient à jour et en nombre suffisant pour les besoins des programmes, et qu'ils soient régulièrement utilisés dans les activités de formation des programmes.</b>			
A-16.1	Rendre l'achat d'un ordinateur portable obligatoire à l'entrée aux programmes de baccalauréat en traduction et de maîtrise en traduction et terminologie.	A2023	FLSH, directions de programme
A-16.2	Évaluer la possibilité de partenariats avec les sociétés conceptrices de logiciels de traduction assistée par ordinateur et autres logiciels.	A2023	FLSH, directions de programme, équipe professorale, CSTIP

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>S1 - Que l'on revoie la section « ordre professionnel » des descriptions officielles du baccalauréat et de la maîtrise professionnelle.</b>			
AS-1.1	Revoir régulièrement toutes les descriptions officielles afin de s'assurer que les liens des programmes avec l'OTTIAQ sont décrits de manière complète et adéquate.	A2022 En continu	FLSH, directions de programme
<b>S2 - Que l'on s'assure que les niveaux exigés à l'admission en français et en anglais permettent de suivre adéquatement les activités du baccalauréat.</b>			
AS-2.1	Revoir les exigences d'admission relatives aux compétences en français et en anglais.	A2023	FLSH, comité de programme (baccalauréat)
<b>S3 - Que l'on adapte les méthodes pédagogiques à la taille des groupes au baccalauréat, avec l'appui des conseillères et conseillers pédagogiques.</b>			
AS-3.1	Examiner la possibilité de revoir la taille des groupes au baccalauréat, et encourager les enseignantes et les enseignants à explorer des méthodes pédagogiques adaptées au nombre de personnes inscrites.	A2023	FLSH, Département, direction de programme (baccalauréat), corps enseignant
AS-3.2	Appeler les enseignantes et enseignants à avoir recours aux différentes ressources mises à leur disposition par le Service de soutien à l'enseignement (SSE) et le Centre de services en TI et en pédagogie (CSTIP).	A2023	FLSH, Département, direction de programme (baccalauréat), corps enseignant

## 5. Remerciements

Le doyen de la Faculté remercie toutes les personnes qui se sont engagées dans le processus d'évaluation, à commencer par les directrices de programme, madame Zélie Guével (directrice de programme au premier cycle jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2021) et sa successeure, madame Alexandra Hillinger, ainsi que le directeur des programmes des cycles supérieurs, monsieur Louis Jolicoeur. Il remercie également les professeures Aline Francoeur et Marie-France Guénette ainsi que les personnes chargées de cours en traduction et terminologie. Il souligne enfin la collaboration de mesdames Véronique Nguyễn-Duy, directrice du Département de langues, linguistique et traduction, Olga Hel-Bongo, vice-doyenne aux études de premier cycle, et Julie de Blois, agente de recherche et de planification, qui ont participé à la rédaction du présent document.

**Guillaume Pinson, doyen**

**Faculté des lettres et des sciences humaines**